



**Service départemental à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**

**Synthèse des échanges
du collège départemental du fonds de développement de la vie associative
(CDFDVA)
du 30 mai 2024**

Membres présents :

- M. Brice BLONDEL, préfet, président le collège départemental.
- M. Bernard GOURSAUD, représentant des maires et présidents d'EPCI, maire de Brie-Sous-Matha.
- M. Alexandre GRENOT, représentant la présidente du conseil départemental, vice-président du conseil départemental.
- M. Philippe MORETTI, personnalité qualifiée.
- M. Éric RAUL, personnalité qualifiée.
- M. Bernard DUSSAIN, personnalité qualifiée.
- Mme Annie BOYER, personnalité qualifiée.

Egalement présents :

- M. Emmanuel CAYRON, secrétaire général de la préfecture.
- M. Mickaël BENAIN, secrétaire général de la sous-préfecture de St-Jean d'Angély.
- M. Mahdi TAMENE, directeur académique des services de l'Éducation nationale.
- M. Arthur DROUAUD, chef du SDJES.
- Mme Patricia BRESSANGE, déléguée départementale à la vie associative.
- M. Philippe EGRETEAU, responsable administratif du FDVA.

Membres excusés :

- Mme Anne-Laure BABAULT, députée.
- M. Raphaël GERARD, député
- M. Olivier FALORNI, député (suppléant)
- M. Mickaël VALLET, sénateur (titulaire).
- Mme Corinne IMBERT, sénatrice (titulaire).
- M. Daniel LAURENT, sénateur (suppléant).
- Mme Monique RIVIERE, représentant des maires et présidents d'EPCI, maire de Sainte-Radegonde.
- M. Pierre CHEVILLON, représentant des maires et présidents d'EPCI, maire de Saint-Hippolyte.

Synthèse des échanges

1. Ouverture de séance par M. le préfet à 9h 35, puis tour de table.

Le quorum est atteint. Les membres du CDFDVA sont invités à signer la liste de présence.

M. le préfet rappelle le contexte et les enjeux de ce collège départemental du FDVA.

2. Bilan de l'instruction au titre de la campagne 2024

Présentation par Mme BRESSANGE et M. DROUAUD des chiffres-clés du FDVA2 pour cette édition. Parmi les points saillants :

- Une forte hausse des demandes exprimées et de l'enveloppe (+ 81 000€) allouée au titre de 2024 (493 541 €), dû notamment à l'augmentation des Fonds Bancaires Inactifs.
- Une représentation importante du sport parmi les associations sollicitant une demande (115 dossiers), en augmentation notable par rapport aux autres thématiques (ex : défense des droits avec 3 dossiers).
- La campagne de communication a porté ses fruits : 80 demandes supplémentaires par rapport à la campagne 2023 (+ 30%).
- L'accompagnement des associations à l'écriture des dossiers par le réseau Guid'Asso 17 est facilitateur en ce qui concerne la recevabilité des dossiers.

Présentation par Mme BRESSANGE des priorités de la campagne, des critères d'instruction et de la grille d'instruction attribuant des notes permettant un classement pour objectiver les attributions de subvention.

L'un des objectifs premiers est de soutenir les petites structures, en grande priorité celles qui ont 2 ETP au maximum.

3. Les membres présents sont invités échanger, d'une part, concernant l'instruction qui leur est proposée par les services de l'Etat et, d'autre part, afin d'attribuer la réserve de 50 000 euros.

Le tableau d'instruction sera modifié afin de prendre en compte les propositions en présentiel et à distance des membres du CDFVA, pour les associations bénéficiaires suivantes :

- L'Outil en main de Saintes (+ 500 € pour un total attribué de 2 500€).
- Etoile'clown (+ 500 pour un total de 2 500 €).
- La Douka (+ 1 000 € pour un total de 2 000 €).
- Coyotte-Minute (+1 000 € pour un total de 2 000 €).
- Vacances et familles antenne départementale (+ 2 000 € pour un total de 2 000 €).
- Orchestre symphonique des Vals de Saintonge (+ 500 € pour un total de 3 000 €).
- Association pour la valorisation des échanges cantonaux (+ 500 € pour un total de 1 500 €).
- Ocean Peak (+ 1 500 € pour un total de 1 500 €).
- Association jeunesse aulnaysienne (+ 1 000 € pour un total de 2 000 €).
- Tour cycliste féminin Charente-Maritime Organisation (+ 1 000 € pour un total de 1 000 €).
- Potes de l'Isle (- 1 500 € pour un total de 1 500 €).
- Association Equilibre (- 1 500 € pour un total de 0 €).

Les associations pré-identifiées en orange dans le tableau d'instruction se voient attribuer la subvention au montant proposé par les services de l'Etat, sauf :

- Eurochestries (0 €).
- Comité départemental de badminton (0 €).
- Comité départemental de gymnastique (0 €).
- Comité départemental de tir à l'arc (0 €).
- Comité départemental sportif des foyers ruraux (0 €).
- Comité départemental de tennis de table (0 €).

4. L'approbation finale des membres présents vaut avis favorable à ce que l'attribution des crédits de l'enveloppe départementale soit effectuée comme dans le tableau d'instruction en y apportant les modifications évoquées lors des échanges.

L'attribution des subventions est approuvée selon les modifications qui ont été opérées.

La séance est levée à 11h45.